

# Bibliographies

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **44 (1915)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

poursuit dans des bâtiments dont les ressources et les installations peuvent rivaliser avec celles des écoles publiques. De plus, on utilise largement toutes les richesses qu'offre la nature à l'observateur intelligent.

Les élèves ajoutent, à l'étude théorique, les travaux pratiques du jardinage, de la ferme et des ateliers. Le travail manuel n'exclut pas le goût des livres ; il a sa noblesse et ses joies et favorise l'esprit d'initiative, grâce auquel tous les succès deviennent possibles. Enfin, les champs, les bois, le lac, la montagne, y a-t-il pour la jeunesse meilleures places de jeu et de sport ? Un milieu pareil constitue un monde en miniature ; l'éducation au sens le plus complet y devient possible. Sous une influence favorable, dans un milieu normal et sain, l'enfant apprend à user de la liberté ; il est amené à sentir l'obligation de bien faire pour maintenir une entente harmonieuse, source de joie, entre lui, ses compagnons et ses maîtres. La force de laquelle on attend tout, c'est la bonne volonté. On peut, certes, imposer jusqu'à un certain point le devoir social, mais il ne prend de valeur morale que lorsqu'il jaillit de la source profonde du dévouement personnel et de l'amour du bien. C'est en cela, et dans la collaboration joyeuse à l'œuvre commune, que maîtres et élèves chercheront, plutôt que dans des formes particulières, à donner expression à l'esprit religieux de l'institution. En lieu et place de l'autorité rigide qui sépare et aliène les esprits, on cultivera des relations de confiance mutuelle. Dans ces conditions, l'école constitue vraiment — et c'est le troisième point — un milieu familial. — L'éducation dans la famille demeure assurément l'idéal, mais il est si rare qu'on trouve réunies toutes les conditions permettant la collaboration féconde de l'école et de la famille, que les Ecoles nouvelles ont une belle tâche à remplir.

Comme le nombre des élèves est limité, que les occasions ne manquent pas, ni les locaux voulus, pour constituer, dans l'école même, souvent sous la direction d'un maître, des groupes divers, l'esprit de famille peut se développer sans entrave. Le partage de la surveillance entre tous les professeurs, selon les principes d'égalité démocratique, la répartition de fonctions diverses de la routine journalière entre les élèves, qui apprennent ainsi à se charger de responsabilités, les délibérations communes, les soirées littéraires et musicales, la lecture en commun, les conférences, comme les courses et les voyages, tout contribue à développer cet esprit familial si favorable à une bonne éducation. »

Nous aurons, sans doute, quelque jour l'occasion de revenir sur ces intéressantes et méritoires manifestations de l'activité pédagogique en notre pays.

E. DÉVAUD.

---

## BIBLIOGRAPHIES

---

**Manuel de droit commercial.** — Guide pour l'enseignement dans les cours commerciaux par le D<sup>r</sup> OTTO ISLER, avocat, à Schaffhouse. Traduit de la 2<sup>me</sup> édition allemande par le D<sup>r</sup> MAX E. PORRET, secrétaire au Tribunal fédéral à Lausanne, ancien professeur à l'École

supérieure de Commerce de Neuchâtel. Un volume de 282 pages, relié en toile. — Prix : 4 fr. 50. Zurich 1915. Editeurs : *Art. Institut Orell Füssli*.

La *Collection des manuels d'enseignement de la Société suisse des Commerçants* vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qui est destiné à l'enseignement de la science du droit dans les écoles commerciales de perfectionnement et dans les écoles de commerce. Le but que s'est proposé l'auteur est indiqué dans la préface.

A l'heure actuelle, enseigner ne signifie pas seulement faire apprendre quelque chose, mais avant tout faire comprendre ce que l'on a appris. La tâche du professeur de droit ne se borne donc pas à faire réciter à ses élèves une série de dispositions légales diverses, qui seraient de peu d'utilité pour eux dans leur carrière future ; le but véritable d'un cours de droit à l'usage des commerçants est bien plutôt de permettre à l'élève de comprendre les principales institutions du droit. En les étudiant, le jeune commerçant devra s'appliquer à saisir les principes à la base de la science juridique ; il se rendra compte que si une règle existe, c'est parce qu'elle est conforme au but qu'elle est destinée à réaliser. A des notions claires doit correspondre une manière de s'exprimer à la fois nette et précise ; le droit ne peut se concilier avec une manière de s'exprimer confuse ou imprécise.

L'œuvre de M. Isler est divisée en onze chapitres : Chapitre I. Introduction à la science du droit. II. Notions générales sur les contrats. III. Des diverses espèces de contrats. IV. Les commerçants. V. Institutions particulières à la classe des commerçants. VI. Les sociétés commerciales. VII. Ce qui fait l'objet du commerce. Droits réels. VIII. L'argent et les papiers-valeurs. IX. Les effets de change et autres valeurs à ordre. X. Administration de la justice civile. XI. Pour-suite pour dettes et faillite.

C'est M. le D<sup>r</sup> Porret, secrétaire au Tribunal fédéral à Lausanne, qui a été chargé de la traduction française. Il était, par ses traductions de divers commentaires du Code civil suisse et du Code des obligations révisé, parfaitement qualifié pour accomplir la tâche dont il a bien voulu se charger. Et, en effet, il a su conserver à l'ouvrage la clarté et le sens pratique qui le caractérisent, en ajoutant çà et là quelques indications nécessaires pour la Suisse romande. Ce manuel rendra de précieux services aux commerçants et aux élèves des écoles commerciales.

\* \* \*

La **Revue des familles** a entrepris de publier la belle Lettre pastorale de Mgr Mercier, cette œuvre admirable de doctrine évangélique, de sollicitude envers les Belges si éprouvés et de courage patriotique. On en pourra lire la première partie dans le numéro de la semaine, qui contient en outre des gravures et des articles d'actualité très intéressants : l'aviation militaire en Suisse, au front en Flandre, bombardement des côtes anglaises, démission du comte Berchtold, etc.

En vente dans tous les kiosques de gares et à l'Administration H. Butty & C<sup>ie</sup>, à Estavayer-le-Lac (Suisse), au prix de 10 centimes (édition rose) et 15 centimes (édition bleue).

